

- ✓ —
- ✓ —
- ✓ —



#### PUBLIC CONCERNÉ

Salariés,  
Demandeurs d'emploi.



#### PRÉ-REQUIS

La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) est un droit individuel qui permet à toute personne engagée dans la vie active depuis au moins 3 ans de faire valider ses compétences en vue de l'acquisition d'un diplôme, d'un titre ou d'un certificat à finalité professionnelle.



29 Bis Rue du Point du Jour  
02000 LAON

Tél. : 03 23 23 90 80  
Fax : 03 23 23 90 89  
cfp02@wanadoo.fr  
<http://www.cfp02.info/>

## VALIDATION DES ACQUIS ET DE L'EXPERIENCE (VAE)

### Objectif de la prestation

**Accompagner la personne dans ses démarches d'accès à un diplôme, un titre ou un certificat à finalité professionnelle, par le biais d'une Validation des Acquis et de l'Expérience.**

### Déroulement de l'accompagnement

**Entretiens individuels, ateliers de rédaction et dossier de synthèse.**

### Présentation de l'action

- **Présentation de la VAE,**
- **Vérification de la faisabilité** du projet de la personne
- **Entretiens individuels** afin de cibler la qualification visée
- **Préparation à la validation** : rédaction du dossier, mise en relation avec les organismes valideurs, préparation à la mise en situation.



### Durée de la prestation

**De 3 à 6 mois**



### Lieux d'intervention

**02000 Laon – 02300 Chauny – 02140 Vervins**

### NOTES

---

---

---

---